

LE QUORUM

JOURNAL DU SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SCCCUM
FNEEQ - CSN

VIE SYNDICALE | ENSEIGNEMENT | VIE UNIVERSITAIRE

Austérité : mobilisations à l'UdeM et ailleurs

Les chargé(e)s de cours menacés





RÉDACTRICE EN CHEF
FRANÇOISE MIQUET

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS
ALAIN DENEULT, SUZANNE CHARTRAND,
AUDE JIMENEZ, FRÉDÉRIC KANTOROWSKI,
FLORENCE LEBEAU ET GUY ROLLAND

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES
LOUISE LETENDRE

**GRAPHISME ET
GESTION DE L'IMPRESSION**
NGO STUDIOS INC.

DISTRIBUTION
SCCCUM
3060, BOUL. ÉDOUARD-MONTPETIT
C.P. 6128, SUCC. CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

IMPRESSION
PRODUCTION JG

TÉL. : 514 343 -7766
TÉLÉC. : 514 343-5759

WWW.SCCUM.UMONTREAL.CA
COURRIEL: SCCUM@MONTREAL.CA



ÉDITOS

L'Université victime de son déficit démocratique 3
À quand une juste représentation au sein de l'UdeM ? 3



CONVENTION COLLECTIVE

Attribution des cours : entente avec la Faculté de droit 4



DOSSIER AUSTÉRITÉ

Mobilisations croisées à l'UdeM 5
S'allier contre l'austérité sans reproduire les stratégies défaitistes 6
CSN : Journée de perturbation contre l'austérité prévue en 2015 8
Manifestation étudiante contre l'austérité : la police à HEC 8
L'assemblée générale du SCCUM vote une résolution contre l'austérité 9



DOSSIER LANGUE FRANÇAISE – VOLET 1

Enseignement du français : péril en la demeure ! 10



MOUVEMENT SYNDICAL

14 novembre : manif large devant l'Hôpital général juif 12



VIE UNIVERSITAIRE

Un comité SST pour le SCCUM 13



LA CHRONIQUE D'ALAIN DENEULT

De la généralité du discrédit universitaire 14

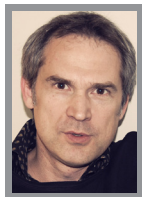
OYEZ ! OYEZ !

Profitez des vacances des fêtes pour préparer un projet de perfectionnement !

Savez-vous que des fonds gérés de façon paritaire par le SCCUM et l'Université sont alloués à la réalisation de projets de perfectionnement ?

Vous pouvez obtenir du financement pour la refonte de votre matériel de cours, la création de nouveau matériel, ou encore les étapes finales de votre doctorat. Certaines conditions s'appliquent.

Pour en savoir plus : www.sccum.umontreal.ca (onglet Service)



L'Université victime de son déficit démocratique

par FRÉDÉRIC KANTOROWSKI*

Lors de sa dernière réunion, l'Assemblée universitaire (AU), qui réunit des représentants de toute la communauté de l'UdeM, a été confrontée au peu de pouvoir dont elle dispose au sein même de l'Université pour réagir à l'austérité brutale que lui inflige le gouvernement Couillard. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Le 6 octobre, l'AU adopte à l'unanimité une résolution exprimant son opposition aux compressions et mandate le recteur, Guy Breton, pour porter cette opposition. Jusqu'ici tout va bien, et chacun repart avec sa résolution sous le bras. Mais la plupart des membres de l'AU ignorent probablement que, quelques jours auparavant, le Conseil de l'Université a emprunté une toute autre voie. Non pas que le Conseil se dise en faveur des compressions, bien au contraire, mais étant imputable et tenu d'agir « de manière responsable », bref d'« accepter la réalité », il mandate la direction pour établir un plan de compressions. Par conséquent, le 9 décembre, les mécanismes qui doivent permettre de déterminer lesdites compressions sont présentés à l'AU. Or, cette dernière, par un vote très serré, rejette le plan en question. Ce geste a beau être significatif, tout le monde sait bien cependant que ce refus demeure symbolique. Car l'AU ne dispose d'aucun pouvoir en la matière, elle est simplement informée du plan en question. Elle peut bien alors voter toutes les résolutions qui lui chantent...

Souvenons-nous que l'austérité est une philosophie. Sur le plan éthique, son credo est qu'il faut « être responsable », « payer sa juste part », « avoir le courage d'agir » ; sur le plan épistémologique, il faut « cesser de se raconter des histoires et s'en tenir aux faits », il faut « comprendre » ; en termes métaphysiques, il faut faire face à la réalité, la vraie.

En bref, il faut être « rationnel ». Et c'est là que ça se gâte sérieusement. En fait, rien de très neuf ! Étudiant au cégep, en plein Thatcherisme et quelques années à peine après la sortie de *Crisis, What Crisis ?* de Supertramp, à l'époque de cette crise-là, le mot d'ordre, répété comme une incantation, était « rationalisation », mot qui frappe encore très fort aujourd'hui. Peu importe le vocabulaire utilisé, il s'agit de présenter l'austérité comme une évidence neutre qu'un être rationnel ne saurait contester.

De ce point de vue, le plan découle d'une posture tout à fait raisonnable : les compressions nous étant imposées (elles sont même « légitimes et nécessaires » selon une communication officielle de la direction), nous n'avons d'autre choix que de déterminer comment les mettre en œuvre. Sinon, nous risquons la mise sous tutelle. Qui pourrait rationnellement faire un tel choix ? Bref, nous sommes cuits, pas moyen de sortir de cette logique.

Pourtant, ces compressions ont pour véritable finalité de façonner les institutions afin de les transformer petit à petit. La beauté de tout ça est que, selon cette philosophie réductrice, il n'est pas nécessaire de s'embarquer dans un débat d'idées complexe : il suffit de plaider la « raison » ! Ainsi, on peut toujours parler de la sauvegarde des missions fondamentales de l'université, jurer qu'on la protégera : en fait, d'une crise à l'autre, l'université est transformée, elle doit repenser ses priorités afin de s'aligner chaque fois un peu plus dans la « bonne direction ». C'est le rôle même de la crise. Et cela ne vient pas de commencer avec le gouvernement Couillard ; cela se produit depuis que la crise est perpétuelle.

Ainsi, telle qu'elle est conçue, l'université est en quelque sorte victime de son déficit démocratique. L'instance qui, en principe, serait la mieux placée pour la défendre serait-elle condamnée à être « raisonnable » et, pour le reste, à poser des gestes symboliques ? Le profond malaise que crée cette situation ne risque que de s'amplifier au cours des prochains mois. Il faudra beaucoup de créativité et d'opiniâtreté à l'AU si elle veut pouvoir jouer un véritable rôle dans cette autre crise commandée par le gouvernement libéral. Au risque même d'être parfois « déraisonnable ».

* Président du SCCUM



À quand une juste représentation au sein de l'UdeM?

par JACQUELINE BORTUZZO*

En 2014, la contribution des chargé(e)s de cours à la mission principale de l'Université n'est plus remise en question dans le discours. Mais comment sommes-nous réellement représentés auprès des instances universitaires ?

L'Université s'appuie sur un mode de gouvernance tricamérale, formée par un Conseil de l'Université (CU), une Assemblée universitaire (AU) et une Commission des études (COMET). Le CU exerce ses droits au niveau de tous les pouvoirs nécessaires pour veiller sur l'administration et le développement de l'université et l'AU exerce des pouvoirs consultatifs et de recommandation. La COMET, quant à elle, joue un rôle dans la coordination de l'enseignement et des dossiers de nature universitaire. La charte de l'Université se veut donc démocratique, en faisant appel à la participation de tous les membres de la communauté, mais elle maintient une structure très hiérarchique : l'AU recommande, le CU décide. Cette dynamique est évidente en ce qui concerne les compressions budgétaires en cours.

Outre ce décalage structurel, il y a un déséquilibre flagrant à l'égard de la représentation. Au CU, où ne siège actuellement qu'une chargée de cours, aucun siège ne nous est spécifiquement réservé. Quant à l'AU, le portrait n'est guère plus réjouissant : sur 114 membres, 14 sièges sont réservés aux chargé(e)s de cours, un maigre 12 % ! À la COMET, notre taux de représentation n'atteint pas 5 %. Ces statistiques sont choquantes, considérant que le SCCUM regroupe plus de 2 700 membres et que nous assumons environ 50 % des cours de premier cycle (excepté à la Faculté de médecine), voire plus de 80 % dans certaines unités. Les règles de distribution des sièges au sein des comités ne reflètent plus le contexte actuel. Nous devons faire valoir la place que nous occupons réellement, et ce, à tous les niveaux ! Nous ne voulons pas être des spectateurs, mais bien des acteurs de la vie universitaire.

*Vice-présidente à la Vie universitaire



Attribution des cours : entente avec la Faculté de droit

par FRANÇOISE MIQUET

En août dernier, le SCCCUM a signé une entente visant à faire cesser une pratique qui avait cours à la Faculté de droit et qui contrevenait à la convention collective du SCCCUM. Une entente a été conclue.

Tout(e) chargé(e) de cours a le droit de postuler pour obtenir les cours pour lesquels il(elle) croit répondre aux exigences de qualification. Or, le SCCCUM a contesté ce qu'il considérait être un stratagème de la part de la Faculté de droit en ce que la Faculté sollicitait les chargé(e)s de cours pour des cours bien précis et que ces derniers postulaient exclusivement pour ces cours. Pour certains trimestres, les formulaires de candidature étaient même préremplis !

Lorsque les conseillères du comité Convention collective effectuaient les vérifications qui permettent de débusquer des pratiques irrégulières, rien n'apparaissait, puisque, effectivement, les chargé(e)s de cours se voyaient attribuer des cours pour lesquels ils avaient bel et bien « postulé »... mais en suivant les directives de la Faculté !

L'attribution des charges de cours : des règles claires

Les règles sont claires en ce qui concerne la procédure d'affichage et d'attribution des cours. L'ordre est le suivant : l'administration procède à un affichage, les chargés de cours postulent, et l'administration attribue les cours ensuite. L'ordre inverse, c'est-à-dire inciter les chargés de cours à postuler à des cours spécifiques, n'est pas conforme à la convention.

C'est à la suite des plaintes de plusieurs chargé(e)s de cours que cette situation a été mise au jour, au printemps 2011. Des vérifications plus poussées ont également permis de constater plusieurs irrégularités concernant notamment la clause 10.10b (avant de procéder à l'engagement d'un nouveau chargé de cours, on doit offrir le cours à un chargé de cours de la liste de pointage qui détient les EQE) et 10.13b (les affichages tardifs doivent être communiqués à tous). Cinq griefs ont alors été déposés pour les années 2011-2012 à 2013-2014.

Après deux journées d'arbitrage, les parties ont convenu de régler le litige à l'amiable et à l'entière satisfaction du SCCCUM. Voici quelques éléments clés de l'entente : octroi d'un montant global de 60 000 dollars réparti entre cinq chargés de cours, admis-

sion de la part de la Faculté qu'elle a commis des erreurs dans le processus d'affichage et d'attribution des charges de cours, engagement de sa part à ne plus solliciter les chargé(e)s de cours dans le cadre de la planification des cours avant la date d'affichage régulier afin de connaître leur intérêt pour un cours déterminé et à ne plus leur faire parvenir de formulaire de candidature prérempli. Et surtout, la Faculté s'engage à transmettre au SCCCUM les formulaires de candidature pendant une période de deux ans, ce que la convention collective ne prévoit pas. Or, c'est la seule façon de constater les « vrais » choix de cours des chargé(e)s de cours. Ce qui est transmis au SCCCUM, normalement, c'est la liste d'admissibilité d'un département ou d'une faculté, qui est censée être le reflet des postulations. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Un problème qui existe aussi ailleurs ?

Il est difficile d'évaluer si ce type de dérogation à la convention collective est répandu dans d'autres départements ou facultés. Le fait que tous les choix de cours concordent avec l'attribution des cours peut certes être un indice de mauvaise pratique, mais ne constitue pas une preuve de dérogation.

Affichage : vigilance requise chez les membres du SCCCUM

Que vous soyez chargé(e) de cours, superviseur(e) de stage, chargé(e) de clinique ou de formation pratique, accompagnateur(trice) ou coach vocal de la Faculté de musique¹, les mêmes règles d'affichage s'appliquent. Vous pouvez consulter directement les articles 8, 9 et 10 de la convention collective du SCCCUM, à www.scccum.umontreal.ca (dans archives du *Quorum*)

Assurez-vous que votre département respecte bien les règles concernant l'affichage et l'attribution. En cas d'irrégularités, merci de communiquer rapidement avec les conseillères à la convention collective, au 514 343-7766. F.M. ■

1. Ce titre d'emploi est menacé de disparition. Voir notre dernier numéro : <http://www.scccum.umontreal.ca/>

Rappel sur des notions clés : exigences de qualification, pointage, affichage et attribution

Les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)

Chaque sigle de cours comporte des EQE spécifiques. Nous vous encourageons à postuler pour tous les cours pour lesquels vous croyez remplir les EQE.

Ce volet est présenté en détail dans le numéro d'avril 2011 de l'*Info-SCCCUM*, à la page 4 (www.scccum.umontreal.ca, voir archives du *Quorum*).

Pointage et lien d'emploi

De façon générale, on obtient un point d'ancienneté chaque fois que l'on donne un cours de trois crédits, ce qui équivaut à 45 heures. Il n'y a pas d'échelle salariale en fonction de l'ancienneté ou des diplômes. La durée du lien d'emploi est de deux ans (délai prolongeable de un an dans certains cas) ; c'est donc dire qu'après deux années sans charge de cours, on perd son pointage.

L'affichage et l'attribution

Les unités d'embauche de l'Université de Montréal sont tenues d'afficher sur des babillards physiques et sur leur site Web les cours qui ne sont pas attribués à des professeur(e)s ou à des étudiant(e)s « à la réserve ».

L'attribution se fait par ordre d'ancienneté, en fonction des priorités de choix énoncées lors de la postulation, avec l'attribution d'une charge de cours à chaque « tour de liste ».

Ce volet est présenté en détail dans le numéro d'été 2012 de l'*Info-SCCCUM*, à la page 15 (www.scccum.umontreal.ca, voir archives du *Quorum*).



Compressions budgétaires et projet de loi 15

Mobilisations croisées à l'Université de Montréal

par CAROLE YEROCHEWSKI

Fin septembre, apprenant qu'ils allaient faire les frais des compressions budgétaires, les chargé(e)s de cours en Sociologie organisent une réaction collective regroupant enseignants et étudiants du département. Cette action a abouti, le 15 octobre, à l'adoption d'une résolution par l'assemblée départementale de socio, suivie par d'autres.

Cette résolution dénonce les réductions budgétaires imposées par le gouvernement et s'oppose à la stratégie de la Faculté des arts et des sciences (FAS) consistant à reporter les coupes sur les chargé(e)s de cours (CC), segment vulnérable de l'enseignement supérieur du fait de leur statut de contractuels souvent précaire¹. Dans ses « attendus », la motion souligne que [la gestion des] coupes budgétaires va à l'encontre de la solidarité entre étudiants, professeurs et CC, et reconnaît la contribution de ces derniers à la diversité et à la qualité de l'enseignement. Le doyen de la FAS, qui avait pris les devants dans l'application des coupures, doit maintenant compter avec le fait que la motion est reprise par d'autres départements de la FAS. Toutefois, la motion et l'argumentaire développé par les CC de sociologie circulent auprès des autres départements grâce au syndicat des chargés de cours, le SCCCUM², qui a organisé une réunion des CC de la FAS pour faire connaître l'action entreprise. Au 24 novembre, quatre autres départements l'avaient adoptée dans ses grandes lignes, et on s'attend à ce que cinq à six autres le fassent d'ici la prochaine réunion de l'assemblée universitaire, prévue le 19 janvier 2015. La démarche consiste chaque fois à opposer à la gestion des coupes³ la solidarité entre professeurs, auxiliaires d'enseignement et chargés de cours.

D'autres relations se sont nouées ou rétablies à partir de diverses initiatives, car, même si toutes les facultés ne subissent pas encore de suppressions de cours, chacun sait que sans mobilisation, c'est la mission de l'Université et de l'éducation en général qui sera remise en cause. Ainsi, des militants du SCCCUM participent au comité Printemps 2015⁴. Ce mouvement, lancé par des étudiants dans plusieurs universités mais en dehors des instances des associations étudiantes, se veut un front large réunissant étudiants, employés de soutien, enseignants et tous autres groupes présents sur les campus en un front commun qui vise également à aller au-delà

pour inclure des groupes de luttes populaires ou syndicales (voir l'encadré sur la manifestation à l'Hôpital général juif en page 12).

Une démarche intersyndicale est également en cours à l'UdeM. Mobiliser les instances représentatives paraît d'autant plus important que se profile le projet de loi 15⁵, qui équivaut, dans le domaine de l'éducation, à celui qui ébranle la santé et les services sociaux et leurs organismes représentatifs (projet de loi 10) : il s'agit de pouvoir mettre les universités sous la tutelle du conseil du Trésor si elles n'appliquent pas les compressions demandées par le gouvernement. Face à ce chantage antidémocratique, que feront les directions d'université et, à l'UdeM en particulier, quelle position le Conseil d'université défendra-t-il, lui qui détient le véritable pouvoir de décision – contrairement à l'assemblée universitaire – et qui compte des

La motion et l'argumentaire développé par les chargés de cours de sociologie circulent auprès des autres départements grâce au SCCCUM, qui a organisé une réunion de ses membres enseignant à la FAS pour faire connaître l'action entreprise.

représentants extérieurs au monde universitaire, notamment des entreprises ?

1. Les chargé(e)s de cours peuvent faire partie des travailleurs pauvres, alors qu'il est de plus en plus courant qu'ils et elles aient un doctorat, publient, fassent de la recherche... mais donnent en moyenne 2,1 cours par an, une situation qui touche plus souvent les femmes, soulignait Marie-Pierre Boucher, qui présentait au Forum des enseignants de la FNEEQ, les 21 et 22 novembre, son étude sur les chargé(e)s de cours dans le monde, au Québec et au Canada.
2. Le SCCCUM a aussi adopté une motion dans laquelle il s'engage notamment à faire connaître d'autres solutions à l'austérité pour trouver du financement (voir page 9). Cette motion est publiée sur la page arrière de ce numéro du *Quorum*.
3. La position de la FAECUM, qui consiste à défendre uniquement les bourses et les auxiliaires, est à ce titre critiquée par plusieurs associations étudiantes.
4. Voir <http://printemps2015.org>
5. Pour lire ce projet de loi : <http://fr.scribd.com/doc/243358416/14-015f-pdf>

Négocier des augmentations de salaires pendant que l'on coupe des emplois ?

Suppression des aides à l'emploi aux publics défavorisés, réduction des postes en santé mentale, diminution des services de transport des handicapés, etc. : aucun service public ou parapublic, et surtout pas ceux destinés aux plus défavorisés, n'est épargné par la politique d'austérité. Cette stratégie à l'appui d'une rhétorique soi-disant « égalitaire » (tout le monde fera « sa juste part »), qui sert en réalité la vision idéologique d'un État dont le rôle n'est plus d'assurer le bien-être collectif et la justice sociale, mais de favoriser la compétitivité des entreprises et le libre-marché, frise l'inconscience lorsqu'elle met en cause la prévention en santé publique ou l'entretien dans les hôpitaux (voir la brève sur l'Hôpital général juif en page 12). Sans parler du fait qu'elle plombe la relance, en raison des suppressions d'emplois qui s'accumulent.

Pour un front commun incluant les organismes communautaires et les mouvements sociaux

C'est dans ce contexte que s'amorceront les négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Il est évident que leur déroulement aura un impact sur la perception qu'ont les citoyens de ce que représentent le secteur public et l'État. Or, le front commun qui se dessine entre les principales confédérations vise surtout, pour l'instant du moins, la défense des augmentations salariales et de la conciliation travail-famille, un ensemble de revendications qui paraîtront corporatistes si elles ne s'inscrivent pas dans une mobilisation qui défend une vision autre et partagée de la société et du rôle de l'État. Et une telle vision, qui justifie de créer des emplois de qualité – la volonté politique étant alors présente –, ne peut se construire qu'avec les organismes communautaires et les mouvements sociaux, et sur un pied d'égalité. (Voir l'article « S'allier contre l'austérité sans reproduire les stratégies défaitistes » en pages 6 et 7).

S'allier contre l'austérité sans reproduire les stratégies défaitistes

par CAROLE YEROCHEWSKI

Les politiques d'austérité du gouvernement Couillard donnent lieu à d'importantes mobilisations unitaires. Il y a près de vingt ans, en 1996, on a aussi assisté à une vaste alliance contre la politique dite « du déficit zéro » du gouvernement péquiste. Mais celui-ci a réussi à la faire adopter. Pourquoi ? Arriver à débattre de ce qui s'est passé alors nous permettrait sans doute de dépasser un certain fatalisme aujourd'hui.

Depuis la rentrée et les annonces successives de compressions budgétaires et de tarification des services publics qui touchent les plus défavorisés et réduisent l'accès à la santé, à l'éducation et aux services de garde, il ne se passe pas une semaine sans qu'une ou plusieurs actions de protestation ne se déroulent à l'initiative de diverses organisations locales ou nationales – syndicats du domaine de la santé, Association des centres de la petite enfance, organismes communautaires, employés de Radio-Canada, comité Printemps – qui fleurissent dans les universités pour rassembler largement les enseignants, les étudiants et le personnel de soutien... La liste est longue de ceux et celles qui sont touchés – souvent directement – par les pertes d'emplois occasionnées et qui se mobilisent pour s'opposer aux politiques d'austérité. En témoignent le succès de la manifestation du 31 octobre (« L'austérité est une histoire d'horreur ») – appelée par de multiples organismes communautaires, la Fédération des femmes du Québec, différents syndicats locaux ou sectoriels réunis dans la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (voir article en page 9) – et l'ampleur de la manifestation du 29 novembre, qui a mobilisé non seulement ladite coalition, mais aussi toutes les confédérations syndicales (à l'exception de la FIQ, qui rejette aussi le projet de loi 10 du ministre Barrette) et toutes les associations étudiantes.

Ces manifestations rassemblaient les principaux acteurs sociaux qui ont façonné la société québécoise et édifié ce modèle social auquel s'attaque le gouvernement Couillard. Ce sont à peu près les mêmes qui se mobilisent depuis les années 1990 contre le virage néolibéral et le fait d'avoir placé au rang des priorités politiques la résorption des déficits publics au lieu du plein-emploi. Mais notre « société distincte » s'effrite ; la privatisation a, par exemple, largement gagné le secteur de la santé (la part des dépenses publiques qui y est consacrée est la plus faible de toutes les

provinces du Canada, selon l'Institut canadien d'information sur la santé).

L'effritement d'un modèle social

Pourquoi ces luttes et les fronts communs qu'elles ont suscités, notamment dans le secteur public, n'ont-ils pas permis de mieux défendre ce modèle social ? Les raisons avancées habituellement se répartissent en deux grandes catégories : d'une part, les arguments sur la montée des corporatismes, tel « la classe moyenne surendettée serait lasse de défendre ce modèle » (la preuve en serait qu'une majorité de la population est d'accord, selon un sondage effectué en novembre, avec la tarification en fonction du revenu de l'accès aux CPE), et l'incontournable « les syndicats ne défendent que leurs membres ». D'autre part, on assisterait à une certaine démobilitation ; les jeunes ne seraient plus intéressés par l'engagement ; la « base » ne serait plus tentée par des mobilisations de longue haleine, par les luttes un peu « dures » ou ouvertement conflictuelles, d'autant que les gens ne seraient pas « conscientisés », comme l'a soutenu un dirigeant d'une confédération syndicale québécoise lors du Forum social des peuples (à Ottawa, en août dernier).

Et si tous ces constats étaient non pas les causes, mais les conséquences d'autres événements ? L'idée de démobilitation est contredite par les faits : le Printemps érable de 2012 en constitue un exemple flagrant. Les études qui prennent au sérieux ces acteurs sociaux que sont les jeunes, les femmes et les personnes les plus défavorisées ou dominées montrent qu'ils et elles jouent un véritable rôle dans les résistances collectives, mais ont rarement le pouvoir de changer durablement les dominations politiques et socioéconomiques qui les emprisonnent. Est-ce là que les corporatismes interviennent, en tirant profit du maintien de l'ordre social ? C'est la thèse de la dépendance au sentier parcouru¹ : les institutions créées au lendemain de la Révolution tranquille ou des Trente Glorieuses (en

En 1996 comme en 2010, les confédérations syndicales se sont coupées des instances locales et régionales, et ont défini leur conduite à partir des rencontres entre élites dirigeantes, et non plus à partir des mandats donnés aux représentants syndicaux.

Europe) reproduisent les intérêts ainsi institués en les renforçant sans cesse ; c'est pour cela qu'on n'arriverait pas, par exemple, à procéder aux « nécessaires réformes ». Mais cette thèse défendue dans les années 1990 ne suffit pas à expliquer le phénomène de la polarisation des emplois et des revenus, soit l'enrichissement des plus riches conjugué à l'affaiblissement lent mais réel de cette classe moyenne qui s'est épanouie avec les États-providence, sans parler de l'appauvrissement d'une partie de celle-ci.

Certains facteurs peuvent en revanche contribuer à expliquer les avenues ouvertes aux forces néolibérales : ce sont notamment les stratégies suivies par les partis sociaux-démocrates et les confédérations syndicales elles-mêmes, depuis vingt à trente ans, car elles entretiennent l'idée qu'il n'y a qu'une seule politique économique possible, celle qui consisterait à favoriser la compétitivité des (ou de « nos ») entreprises dans cette guerre que serait la mondialisation. Rien de vraiment étonnant, dès lors, que l'on assiste à une certaine « aliénation » et à la montée des corporatismes.

Ainsi, au Québec, les premières grandes politiques d'austérité ont été menées par le Parti Québécois après son retour au pouvoir, en 1994, et les compressions budgétaires qu'il a effectuées en 1996 n'ont pas grand-chose à envier à celles de l'actuel gouvernement Couillard. En éducation, la ministre Pauline Marois avait tenu un discours – singé par l'actuel gouvernement – selon lequel ces coupes ne réduiraient pas les services² ! Plus incompréhensible est le fait qu'à l'issue des réunions du Sommet de 1996, les confédérations syndicales, qui avaient pourtant ▶



La manifestation contre l'austérité du 29 novembre dernier à Montréal.

► des mandats allant jusqu'à la grève pour s'opposer à cette politique, ont adhéré aux visions patronales et étatiques, et accepté des mesures qui aboutissent à un appauvrissement des plus pauvres (du fait des réductions dans l'aide sociale, notamment), alors que plusieurs groupes populaires et plusieurs groupes de femmes ont choisi de quitter ce qu'ils considéraient être des mascarades de négociation. Les confédérations n'ont pas dénoncé la suppression de 20 000 emplois dans le secteur public (dont 12 000 dans la santé) et ont fini par se voir imposer la réouverture des conventions collectives dans ce secteur.

L'absence de démocratie au sein du syndicalisme lui-même

Comment expliquer ces stratégies défaitistes, où les dirigeants syndicaux acceptent un cadre de négociations imposé en relayant des mesures qui aboutissent à des réductions des services publics, au lieu de s'attaquer aux inégalités dans la fiscalité et la redistribution de la richesse ? Pourquoi continuent-ils de siéger dans des instances où ils sont très minoritairement représentés³, légitimant ainsi cette démocratie des « corps intermédiaires »⁴ qui se révèle faire le lit de tous les autoritarismes ? Parce qu'ils en sont venus à partager ces visions. Pour au moins deux raisons. La première est d'avoir accordé la prééminence à la « question nationale » sur la question sociale⁵, un schéma dont les confédérations ont du mal à se défaire et qui, entre 2012 et 2014, a conduit le gouvernement péquiste à accorder à nouveau la priorité à la réduction des déficits et à surseoir aux promesses tenues avant les élections, notamment celle de supprimer la taxe santé créée par le gouvernement Charest.

La seconde raison est que les confédérations syndicales se sont coupées des instances syndicales locales et régionales, et ont défini leur conduite à partir des rencontres entre élites dirigeantes, et non plus à partir des mandats donnés par les membres. C'est

l'histoire que retrace avec précision Ghislaine Raymond dans son livre². Absence de démocratie dans la conduite des stratégies syndicales et adhésion aux principes de la « troisième voie » incarnée par Tony Blair (soit la défense de la compétitivité nationale dans la guerre ouverte par la mondialisation) s'alimentent mutuellement. C'est ce qui permet d'expliquer que depuis les années 1990, les confédérations syndicales québécoises se sont autant éloignées des groupes communautaires et populaires – et n'imaginent faire des alliances avec eux que lorsqu'elles les dirigent –, alors que sans ces groupes, sans leur mobilisation, les syndicats n'auraient pas réussi à bâtir une société distincte.

L'absence de démocratie et de respect des mandats s'est rejouée en 2010, lors des négociations dans le secteur public qui ont abouti à une perte de pouvoir d'achat, alors qu'après ce qu'il faut bien appeler les « défaites de 1996 »⁶, on assistait depuis une dizaine d'années à une remobilisation majeure des différents acteurs sociaux québécois, comme l'ont illustré la Marche mondiale des femmes lancée par les féministes québécoises en 2000, les manifestations au sommet des Amériques et contre la guerre, les grèves étudiantes de 2005... et la mobilisation au sein du secteur public lui-même – qui explique la création, en 2009, de la coalition Main Rouge –, de façon autonome par rapport aux confédérations syndicales. Toutefois, en 2010 comme en 1996, les instances dirigeantes ont préféré négocier à huis clos avec les élites politiques une entente salariale allant à l'encontre des mandats donnés⁷.

Nommer les contradictions

Regroupés ou non dans des structures destinées à faire connaître les stratégies différentes de celles que suivent les confédérations⁸, d'actuels ou d'anciens militants syndicaux appellent à ouvrir, au sein des syndicats et avec la population, les débats sur les stratégies à suivre, de façon démocratique, donc transparente, en menant une réflexion « honnête » sur le bilan du passé (Ghislaine Raymond, 2013, p. 181). L'action syndicale est contradictoire *per se*, car elle participe à la fois de la régulation et de la contestation de l'ordre social : c'est donc en nommant ces contradictions, considère Mona-Josée Gagnon (2003, p. 29), que le syndicalisme peut espérer atteindre son objectif, qui, s'il n'est pas « de renverser l'ordre établi », consiste bien à « défendre les droits des travailleurs ». Un objectif qui suppose toutefois de considérer que les intérêts

des travailleurs et de la population ne coïncident pas avec le fait de défendre la compétitivité du Québec et de « nos » entreprises, surtout quand celles-ci s'emploient à profiter des paradis fiscaux et des multiples possibilités de spéculations financières ouvertes par les États eux-mêmes (y compris au Québec, le minéralo-État⁹) au lieu d'investir dans l'emploi et l'emploi de qualité – actions que les entreprises ne mènent que lorsque les institutions les y contraignent, comme le montre l'histoire du 20^e siècle. ■

1. Voir notamment l'article du politologue Paul Pierson (2000) « Increasing Returns, Path Dependency and the Study of Politics », dans *The American Political Science Review*, vol. 94, n° 2.
2. Les exemples sont tirés du livre de Ghislaine Raymond, dont s'inspire largement l'analyse présentée des sommets de 1996 : *Le « partenariat social » – Sommet socio-économique de 1996, syndicats et groupes populaires*, M éditeur, 2013. Voir notre recension dans le numéro du *Quorum* du printemps 2013 sous le titre : « La neutralisation des syndicats par la gouvernance ».
3. Sur ces nouveaux modes de concertation qui se sont déployés avec la montée des politiques néolibérales au nom des bonnes « gouvernances », voir Alain Deneault, *Gouvernance – Le management totalitaire*, Montréal, Lux Éditeur, 2012.
4. Alain Dubuc, « Sommet de l'emploi ou du déficit ? », *La Presse*, 20 octobre 1996.
5. Voir l'article de Mona-Josée Gagnon « Syndicalisme et classe ouvrière – Histoire et évolution d'un malentendu », paru dans *Lien social et politiques*, n° 49, 2003.
6. Certes, à la différence de la période actuelle, le gouvernement péquiste a accepté de soutenir l'essor de l'économie sociale. Mais c'était le résultat d'une forte mobilisation, qui s'est aussi concrétisée par le développement des centres de la petite enfance (CPE) à cinq dollars. La modulation des tarifs remet en cause l'accès universel aux CPE et nuira aux femmes en premier lieu. Et la réduction des financements publics revient à (tenter d')instrumentaliser l'économie sociale et les organismes communautaires pour développer des services à bas prix.
7. Pour cette période et les questionnements sur la situation actuelle, on se reportera notamment à un point de vue collectif paru dans *La Presse*, « Pourquoi il faut rejeter l'entente avec le Front commun », paru le 10 août 2010 (<<http://www.lapresse.ca/opinions/201008/10/01-4305388-pourquoi-il-faut-rejeter-lentente-avec-le-front-commun.php>>) et à l'article « Négociations du secteur public : Vers une réédition de 2010 ? », par Philippe Boudreau et René Charest, salariés du secteur public et membres de la CSN, paru dans *À babord*, à l'été 2014 (<<http://www.ababord.org/Vers-une-reedition-de-2010>>).
8. Outre la coalition Main Rouge opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, on peut citer Offensive syndicale <<http://offensivesyndicale.net/blogue>>.
9. Voir Alain Deneault, *Paradis fiscaux : la filière canadienne – Barbade, Caïmans, Nouvelle-Écosse, Ontario... Montréal, Écosociété*, 2014.

Des syndicats de la CSN se prononcent lors d'une assemblée du Conseil central du Montréal métropolitain

Journée de perturbation contre l'austérité prévue en 2015

par CAROLE YEROCHEWSKI

L'idée d'une grève sociale est de retour. Mais, à la différence de ce qui s'est passé en 2012, où l'on débattait de l'idée de faire une grève symbolique contre la hausse des droits de scolarité et le virage vers la marchandisation du savoir, il s'agit cette fois de s'opposer aux politiques d'austérité par des perturbations économiques qui ne pénalisent pas seulement ceux qui mènent l'action.

Le 11 décembre 2003, de telles perturbations avaient été organisées conjointement par la FTQ, la CSN et la CSD : toute activité dans le port de Montréal et les transports en commun à Montréal et à Québec avaient été interrompus ou roulaient au ralenti ; la moitié des centres de la petite enfance s'étaient mis en grève contre la hausse des tarifs de cinq à sept dollars (il n'était alors pas question – pas encore – de remettre en cause l'accès universel par une tarification en fonction du revenu) ; des routes avaient été bloquées ; le service avait été ralenti dans le milieu hospitalier...

L'idée d'organiser une journée de perturbation économique a recommencé à faire débat au printemps de 2014. L'austérité était déjà à l'ordre du jour sous le régime péquiste, et l'élection du gouvernement Couillard a très vite débouché sur de sombres perspectives avec l'annonce du budget Leitão. Relancé par la gauche syndicale et politique, qui milite pour tenir une telle journée le 1^{er} mai 2015 afin d'en faire aussi une action symbolique, le principe d'une action de perturbation est en train de faire boule de neige et plusieurs syndicats l'ont adopté, notamment la CSN : la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), qui regroupe 130 000 membres (le tiers des membres de la CSN), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, à laquelle est affilié le SCCUM (FNEEQ, 33 000 membres), et le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), qui, lors de son assemblée générale de début novembre, s'est donné pour mandat « d'organiser une vaste campagne d'information afin que ses syndicats affiliés [...] prennent position en faveur de cette journée de perturbation », tout en laissant ouvert le débat sur le moment jugé

opportun. Le CCMM-CSN a en outre adopté un plan d'action contre l'austérité qui vise à développer de larges alliances avec les organismes communautaires, les associations étudiantes, les groupes populaires et, bien sûr, les autres syndicats. Il a parallèlement mis en place un site (refusons.org) qui renseigne sur les mesures gouvernementales, les initiatives prises et les solutions possibles, qui sont présentées par la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (à laquelle la CCMM-CSN, la FSSS et la FNEEQ participent). Tout porte à penser que les confédérations syndicales n'ont pas besoin



de conscientiser leurs membres aux enjeux des politiques d'austérité : il s'agit plutôt de savoir si elles respecteront les mandats qui commencent à leur parvenir (voir l'article en pages 6 et 7), et de quelle manière. ■

Conseil central du Montréal métropolitain : <http://www.cmm-csn.qc.ca/>

Manif étudiante contre l'austérité : la police à HEC

par FRANÇOISE MIQUET

Le 6 octobre, le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, présentait une conférence intitulée « La situation économique du Québec : bilan et perspectives » à l'amphithéâtre Banque Nationale de HEC Montréal. Les agents de sécurité ont fait sortir des étudiants qui manifestaient leur désaccord avec les politiques d'austérité du gouvernement, puis bloqué l'entrée de la salle.

Les sorties de sécurité de la cafétéria ont été bloquées et l'entrée de la rue Louis-Colin fermée. À la question « Pourquoi ? » un gardien a répondu que « les portes étaient défectueuses ». Du côté de l'entrée principale de Côte-Sainte-Catherine, des policiers ont formé un cordon entre les portes et les



quelques dizaines de manifestants encore présents. Une manifestante a déclaré qu'un étudiant qui faisait des photos avait été jeté à terre par des policiers. Un peu plus tard, les manifestants se sont dispersés dans le calme. ■

L'assemblée générale du SCCCUM vote une résolution contre l'austérité

par AUDE JIMENEZ

Lors de l'AG du 4 novembre, votre syndicat a voté une résolution¹ qui « s'oppose fermement aux compressions budgétaires inappropriées imposées par le gouvernement à l'Université de Montréal, ainsi que dans l'ensemble du secteur public », et appuie la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Une coalition contre les politiques néolibérales

La Coalition nonauxhausses.org est née en 2009, à la suite des premières politiques d'austérité du gouvernement libéral de l'époque. Principalement, il s'agit de dénoncer les orientations politiques néolibérales en cours au Québec et dans le monde, – fondées sur des coupures dans les services publics – et de dénoncer « ... sous-traitance et partenariats public-privé (PPP), déréglementation, libéralisation et déresponsabilisation de l'État, gestion publique soumise aux exigences d'intérêts privés, instauration du principe d'utilisateur-payeur dans les services publics... » qui ne règlent rien et ne font que creuser l'écart entre riches et pauvres dans nos sociétés. La Coalition rallie plus de 85 groupes sociaux au Québec, dont des groupes de femmes et de personnes retraitées, des syndicats indépendants, des conseils syndicaux régionaux, des associations étudiantes, et des groupes de lutte contre la pauvreté et d'éducation populaire.

Dénoncer, oui, mais en proposant d'autres avenues

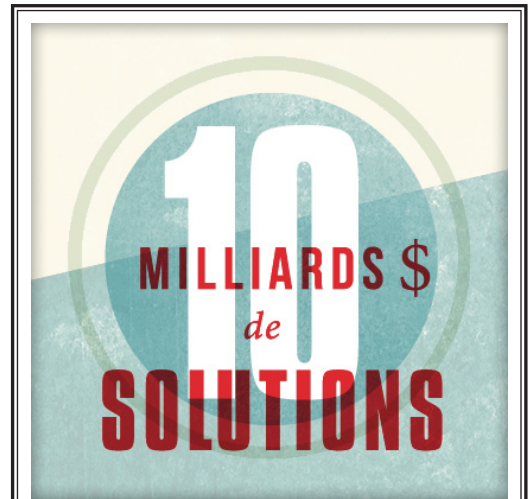
La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics ne se contente pas de dénoncer, depuis 2009, les politiques économiques et sociales des gouvernements québécois : elle se positionne également sur des enjeux tels que la sauvegarde de l'accès aux services publics, la lutte contre la hausse des tarifs d'électricité « et des services publics, particulièrement les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les services de garde et les transports collectifs ». Plus concrètement encore, la Coalition propose dix-huit solutions fiscales qui permettraient au gouvernement québécois, quelle que soit son allégeance, d'économiser autrement que par des mesures d'austérité (voir l'encadré ci-contre).

La Coalition rallie plus de 85 groupes sociaux au Québec, dont des groupes de femmes et de personnes retraitées, des syndicats indépendants, des conseils syndicaux régionaux, des associations étudiantes, et des groupes de lutte contre la pauvreté et d'éducation populaire.

Assemblée générale du SCCCUM : position ferme contre les coupures

L'AG du SCCCUM du 4 novembre a décidé de rejoindre la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, comme notre centrale syndicale, la FNEEQ, et l'assemblée du Département de sociologie de l'UdeM (voir page 6). Une résolution a été votée de manière à inclure nos revendications du milieu universitaire dans une lutte plus large : celle de l'ensemble des services publics qui sont touchés par les coupures gouvernementales. Par cette résolution, le SCCCUM «...s'oppose fermement aux compressions budgétaires inappropriées, imposées par le gouvernement à l'Université de Montréal, ainsi que dans l'ensemble du secteur public », mais aussi en faveur d'une solidarité des différents groupes sociaux de l'Université de Montréal, enseignants et non enseignants, et s'engage à faire connaître les autres solutions à l'austérité proposées par la Coalition. ■

1. Vous pouvez lire cette résolution au dos de ce numéro du Quorum



La Coalition propose une série de mesures qui pourraient engendrer une économie de 10 milliards de dollars au Québec. En voici un résumé :

1. « Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers »
Il s'agirait ici de revoir les paliers d'imposition ou encore de moduler les taxes à la consommation.
2. « Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises »
En 2013-2014, sans tenir compte des transferts fédéraux, les individus ont contribué pour 84 % des revenus du gouvernement du Québec, alors que la contribution des entreprises a été de 16 %. Un nouvel équilibre s'impose.
3. « Lutter contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics »
Les sommes d'argent détournées vers les paradis fiscaux sont estimées à 4 milliards de dollars au Canada. Le Québec comptant pour 20 % de l'économie canadienne, c'est un manque à gagner d'environ 800 millions de dollars en impôts pour le Québec chaque année.
4. Et aussi, dans les domaines de l'informatique, de la santé...
Utiliser le logiciel libre au sein de l'appareil gouvernemental permettrait une économie de plus de 250 millions de dollars ; établir un régime d'assurance médicaments entièrement public, comme en France ou en Suède, une économie de un milliard de dollars...

Pour en savoir plus : <http://nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>

DOSSIER LANGUE FRANÇAISE

Le grand nombre de réponses à notre sondage « Le français dans nos classes et nos activités » témoigne d'un vif intérêt pour cet enjeu de la part des chargé(e)s de cours. Le volet 2 de ce dossier vous en présentera les résultats. Pour ce premier volet, *Le Quorum* a rencontré Suzanne G. Chartrand, professeure retraitée de l'Université Laval et didacticienne du français qui milite depuis des décennies pour un enseignement rigoureux de cette langue. Voici la synthèse de cet échange, dans les mots de madame Chartrand.

Enseignement du français : péril en la demeure

par SUZANNE CHARTRAND

Un engagement de longue date

« Depuis mes années d'enseignement au secondaire jusqu'à ma carrière de didacticienne à l'Université Laval en passant par la rédaction ou la direction d'ouvrages et la création de séminaires, je me bats pour un enseignement du français rigoureux et un système éducatif où les jeunes acquerront les connaissances et les outils intellectuels qui les rendront capables de comprendre la société et de résister à tous les appels idéologiques aliénants. »

On dit que la connaissance et la maîtrise du français ne cessent de se dégrader. Qu'en pensez-vous ?

L'idée selon laquelle, avant la Révolution tranquille, il y aurait eu un âge d'or de la maîtrise du français par les élèves et les étudiants est un mythe. Au contraire ! Par exemple, un universitaire comme le sociologue Fernand Dumont disait en 1992 que la qualité du français de ses étudiants n'avait cessé de s'améliorer depuis les années 1960. Par contre, depuis une vingtaine d'années, il y a des indices que la qualité de la langue des étudiants universitaires constitue un problème inquiétant. Il y a une hausse importante d'erreurs orthographiques, syntaxiques et lexicales dans leurs écrits, et cela, jusqu'au doctorat ; des étudiants en sociologie ou en génie peinent à rédiger un mémoire dans un français convenable. Selon certains professeurs, il ne s'agit plus seulement de lacunes sévères en français écrit, mais d'un « déficit de la pensée » dans la formation des étudiants-chercheurs. Cette situation est aussi notable chez les étudiants inscrits dans des programmes d'enseignement à l'Université Laval et à l'Université de Montréal, notamment. En 2014, les résultats du TFLM¹ ont été plus mauvais que jamais.

Quelles en seraient les causes ?

Les raisons sont multiples. Il y a, bien sûr, les diverses réformes gouvernementales qui

Depuis une vingtaine d'années, il y a des indices que la qualité de la langue des étudiants universitaires constitue un problème inquiétant [...]

Selon certains professeurs, il ne s'agit plus seulement de lacunes sévères en français écrit, mais d'un « déficit de la pensée » dans la formation des étudiants-chercheurs.

touchent l'enseignement du français de la maternelle au cégep – allant du farfelu au carrément destructif – et leur rythme accéléré. Il y a aussi les idéologies pédagogiques à la mode qui veulent « alléger » l'apprentissage (discredit sur la mémorisation; moins d'exigences et de travail personnel, dont les devoirs; moins d'heures pour maîtriser les disciplines de base, dont le français), la formation insuffisante des maîtres, la concurrence – déloyale ! – des modes de communication écrite (selon des codes efficaces, mais loin de la langue normée standard), les méthodes et les outils d'enseignement qui manquent de rigueur. Mais les vieilles méthodes n'étaient pas une panacée non plus : des manuels et des grammaires qui comptaient des pages d'exemples de cas particuliers pour une règle orthographique somme toute simple comme celle de l'accord de l'adjectif, des exceptions qui prennent plus de place que la règle, c'est-à-dire le fonctionnement régulier du système, bref, des complications inutiles qui embrouillent les choses plutôt que de les éclairer. Pensons à l'adage absurde selon lequel l'« exception confirme la règle », qui installe une insécurité permanente non seulement



Suzanne G. Chartrand

Photo : Université Laval

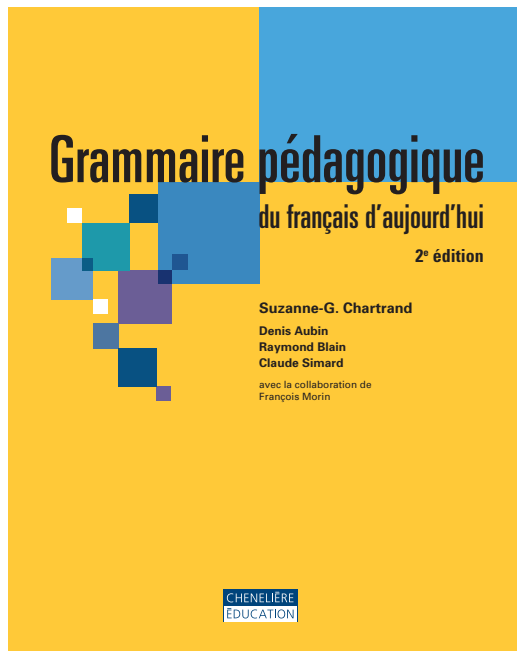
Il n'y a pas que la façon d'enseigner qui pose problème : il y a ce qu'on enseigne et ce qu'on omet d'enseigner.

chez l'apprenant, mais chez tous les locuteurs, du moins pour ce qui est de l'écrit.

Il n'y a pas que la façon d'enseigner qui pose problème : il y a ce qu'on enseigne et ce qu'on omet d'enseigner. Comment des étudiants peuvent-ils produire des commentaires de textes, des articles de vulgarisation scientifique, des mémoires, si on ne leur a jamais appris comment le faire ? Au-delà de la grammaire et de la syntaxe, il faut enseigner ces genres textuels. Dans un séminaire de deuxième et de troisième cycle que j'ai mis sur pied et animé à l'Université Laval, nous nous sommes concentrés sur les caractéristiques génériques des genres universitaires; les progrès des étudiants, qui rédigeaient un texte suivant des consignes précises chaque semaine, ont été fulgurants ! ▶

Contrairement à ce que l'on entend souvent, le français n'est pas une langue exceptionnellement difficile.

1. TFLM : (test de français Laval-Montréal) est un test diagnostique de français conjoint des deux universités que doivent passer tous les candidats à des programmes.



► **Mais n'y a-t-il pas aussi des raisons qui tiennent à la langue française elle-même ?**

Contrairement à ce que l'on entend souvent, le français n'est pas une langue exceptionnellement difficile. Oui, l'écart entre ce que l'on écrit et ce que l'on prononce ou entend est grand, mais pas autant qu'en anglais pour ce qui est de l'orthographe lexicale ; la position des mots et des groupes dans une phrase est beaucoup plus clairement régulée que dans d'autres langues ; il n'y a pas de vocalisation comme en turc, de tons comme dans les langues asiatiques ou encore de déclinaisons comme en grec ou en russe. Le français, comme toutes les langues, est complexe et présente des zones de difficulté, certes (l'orthographe des accords, à cause des marques de féminin et de pluriel généralement inaudibles), mais d'autres sont très régulières et plus facilement maîtrisables. Bref, comme toutes les langues, le français est régi par un système et est fortement régulé. Bien enseignée et bien apprise, on découvre que cette langue présente infiniment plus de lois et de règles que d'exceptions ! Il faut changer en bonne partie les contenus et les méthodes d'enseignement de la grammaire, mais aussi et surtout les représentations que les francophones se font de leur langue, qui sont sclérosantes et handicapantes. Il faut aussi réformer l'orthographe du français, processus continu dans d'autres langues, l'espagnol et l'allemand, entre autres. Malheureusement, lors de la dernière tentative de réforme de l'orthographe, les Rectifications orthographiques adoptées par l'Académie française en 1990, il y a eu des levées de boucliers... non de la part du peuple, mais

Malheureusement, lors de la dernière tentative de réforme de l'orthographe, les Rectifications orthographiques adoptées par l'Académie française en 1990, il y a eu des levées de boucliers... non de la part du peuple, mais de coteries d'intellectuels clamant que l'on « menaçait la langue » avec cette réformette orthographique – qui, du coup, n'est pas contraignante.

de coteries d'intellectuels clamant que l'on « menaçait la langue » avec cette réformette orthographique – qui, du coup, n'est pas contraignante. Même après 25 ans, le MELS et le Conseil supérieur de la langue française n'en font pas la promotion ! Les élites désirent encore se démarquer de l'ensemble de la population, et la maîtrise de l'orthographe est encore un signe distinctif.

Pouvez-vous nous donner un exemple de ces représentations sclérosantes ?

On dit aussi que « le français est la plus belle langue du monde » ... Sur quoi s'appuie cette présomption ridicule ? Les autres langues ne

le sont-elles pas tout autant ? Certaines déclarations de figures publiques n'aident pas, tel Gilles Vigneault qui, la soixantaine bien sonnée, déclara : « Je suis un apprenant de la langue ». On peut comprendre ce qu'il veut dire, mais de dire cela sur les ondes a de quoi décourager les jeunes qui sont de vrais apprenants ! Interrogez les francophones où qu'ils soient et quel que soit leur âge, et ils vous diront que le français est une très belle langue, mais trop complexe et trop difficile à maîtriser, que seule une élite peut y arriver... Il faudrait combattre ces représentations, issues de la domination coloniale de la France et que nos élites véhiculent, le plus souvent de façon inconsciente.

Vous accusez les gouvernements de ne pas intervenir suffisamment pour défendre la langue française et son enseignement...

Les gouvernements, le ministère de l'Éducation, les universités et les organismes linguistiques de la francophonie manquent de courage politique. Je suis loin d'appuyer les Libéraux, mais, depuis 25 ans, les seuls ministres de l'Éducation qui ont mis en place des mesures intelligentes sont Claude Ryan et Michelle Courchesne ; cependant, leurs initiatives sont mortes dans l'œuf. À mon avis, le PQ n'a rien fait de consistant pour un meilleur enseignement du français, au cours des dernières décennies.

De fait, nous vivons une situation de double discours. On prétend défendre le français, cette si belle langue, le socle de notre patrimoine culturel, et on s'indigne de sa ►

En 1995, le ministère de l'Éducation a pris le virage de la « nouvelle grammaire », entre autres sous votre impulsion. Qu'en est-il ?

« Ce qu'on appelle malencontreusement la " nouvelle grammaire " regroupe un ensemble de tentatives visant à transformer la grammaire scolaire qui s'est construite au cours de deux derniers siècles ; ces tentatives remontent au début du XX^e siècle. Pas si nouveau, n'est-ce pas ? Il s'agit de rénover certains aspects des contenus grammaticaux afin qu'ils soient plus rigoureux grâce aux acquis des sciences du langage, de transformer les méthodes d'enseignement, mais surtout de changer le regard sur la langue afin que les élèves considèrent que c'est un objet de savoir digne de connaissance, comme l'est la biologie ou la physique. Et, comme je le disais, de leur présenter la langue française comme un ensemble fortement régulé et normé que l'on peut comprendre et maîtriser. Par exemple, les deux grammaires que j'ai produites en collaboration adoptent une approche plus descriptive et plus explicative que normative du système de la langue (il faut dire ceci, faire cela...), car l'enseignement de la langue écrite à l'école doit être celui de la variété normée standard. C'est un des rôles fondamentaux de l'école. »

Nous avons un sérieux problème en ce qui concerne la formation des enseignants de français. Notamment, le système permet qu'un bon nombre (pas tous, attention !) d'étudiants qui se dirigent vers cette profession soient parmi ceux dont la scolarité passée fut médiocre.

▶ piètre qualité – à cet égard, la stupide controverse autour du film *Mommy* est significative : en quoi la langue de ce film menace-t-elle le français ? –, mais, en même temps, on ne fait absolument rien de sérieux et d'efficace. Au contraire : le nombre d'heures d'enseignement du français a diminué depuis 50 ans au primaire et au secondaire; ce qui est grave, c'est que le français à l'école est devenu une discipline parmi d'autres, au lieu d'être celle sur laquelle reposent toutes les autres. Dans la mentalité qui prédomine au

secondaire, il n'est important d'être bon(ne) en français que dans les cours de français, et non de manière absolue.

Mais il y a des tests de français à la fin du secondaire et du collégial ?

Les tests officiels de français écrit, celui du secondaire comme celui du collégial, sont de véritables passoires, des examens à tiroirs qui encouragent le bachotage. Les élèves les réussissent à force d'apprendre des recettes par cœur, et non parce qu'ils savent rédiger des textes persuasifs dans un français écrit convenable, comme le demande la consigne. Pour l'épreuve de français de cinquième secondaire mise en place en 1987, la moyenne nationale pour l'orthographe grammaticale, ce qui est le plus travaillé en classe de français pendant une dizaine d'années de scolarité, demeure sous la moyenne. N'est-ce pas là un indice d'un enseignement grammatical déficient ? Il n'y a pas de quoi se péter les bretelles avec nos moyennes nationales !

Que pensez-vous de la formation des maîtres de français pour le primaire et le secondaire ?

Comme je l'évoquais récemment dans la revue *Liberté*, nous avons un sérieux pro-

blème en ce qui concerne la formation des enseignants de français. Notamment, le système permet qu'un bon nombre (pas tous, attention !) d'étudiants qui se dirigent vers cette profession soient parmi ceux dont la scolarité passée fut médiocre. Après avoir enseigné au secondaire à la fin des années 1960 et dans les années 1980, je me suis consacrée à l'amélioration de cette formation initiale et continue, notamment en dirigeant la rédaction de grammaires scolaires et d'articles de vulgarisation scientifique, et en mettant sur pied un Portail pour l'enseignement du français. Depuis peu retraitée de l'Université Laval, je continue à donner des formations sur l'enseignement du français et à intervenir sur diverses tribunes pour affirmer la nécessité d'un enseignement du français de qualité qui soit fondé sur des objectifs exigeants, mais réalisables. Mes propos reçoivent souvent un accueil très favorable auprès des enseignants et de spécialistes des questions de langue dans la francophonie... Au Québec, il faudrait en premier lieu que les responsables politiques aient le courage de prendre la pleine mesure de la situation inquiétante que nous connaissons. ■

CONVENTION COLLECTIVE

14 novembre : manif large devant l'Hôpital général Juif

Le 14 novembre à midi, une manifestation contre les compressions budgétaires regroupait syndicats, groupes étudiants et chargé(e)s de cours devant l'Hôpital Juif, où près de 200 postes ont été supprimés.

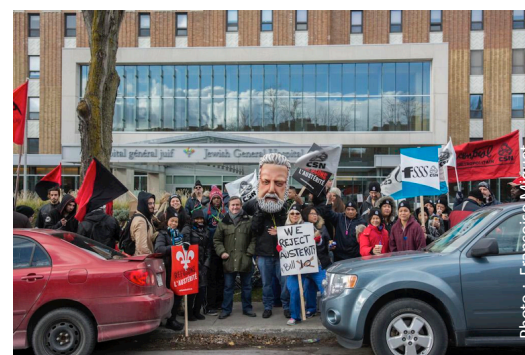
À l'initiative de membres du SCCUM, un groupe d'étudiants a été invité à se joindre à cette manifestation organisée par la CSN. À l'inverse, des syndicalistes de Postes Canada avaient été invités à une rencontre du comité Printemps 2015 tenue à l'UQAM en octobre, dans l'esprit d'une mobilisation large transcendant les corporatismes.

Voici une synthèse du communiqué de presse qu'a publié la CSN au sujet des coupures infligées à l'Hôpital général juif.

Compressions majeures sur fond de corruption L'Hôpital général juif de Montréal doit faire la plus importante compression budgétaire dans la région montréalaise : près de 16 M\$ pour l'année en cours. Cette coupe dépasse

celle effectuée dans certains CSSS de taille plus importante, qui regroupent plusieurs établissements. « Alors que l'UPAC enquête sur un vaste stratagème de corruption à l'Hôpital général juif, le gouvernement libéral fait malgré tout payer la note aux travailleuses et aux travailleurs [...] », déplore Jean Lacharité, vice-président de la CSN. [...] Il serait indécent que l'austérité libérale serve à rembourser les malversations et les gonflements de facture attribuables à une mauvaise gestion.

En tout, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôpital général juif - Sir Mortimer B. Davis - Jewish General Hospital (CSN) estime que près de 200 postes ont été abolis dans l'ensemble de l'hôpital depuis le début



de l'année. [...] Sylvain Brunelle, président du syndicat local CSN, ajoute que les feuilles de route du personnel d'entretien ménager ont été allongées de telle sorte que l'hôpital sera moins propre et qu'on risque de favoriser la présence de microbes pathogènes. « La fusion de l'Hôpital général juif dans un CISSS mammoth va créer un casse-tête administratif de premier ordre affectant inévitablement les services à la population », ajoute Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux. F. M. ■



Un comité SST pour le SCCCUM

par GUY ROLLAND

Lorsqu'on parle de santé et sécurité au travail (SST), on imagine spontanément un casque de sécurité, des accidents, une usine de produits chimiques, etc. Or, au printemps 2014, un comité paritaire de SST SCCCUM – Université de Montréal a été formé. Pourquoi parle-t-on de santé et de sécurité chez les chargé(e)s de cours ? Courons-nous vraiment des risques dans l'exercice de nos fonctions ?

Des préoccupations de SST moins évidentes, mais bien présentes

Les chargé(e)s de cours ne courent effectivement pas de risque élevé sur le plan des accidents du travail. Pourtant, certains aspects moins visibles de la SST – le stress, les difficultés émotionnelles, notre rôle lors de situations d'urgence, la qualité de l'environnement de travail (qualité de l'air, conditions d'enseignement, etc.) – peuvent occasionner des difficultés importantes. Loin d'être négligeables, celles-ci sont pourtant difficiles à évaluer et à mesurer.

Considérons quelques chiffres : selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM), environ 50 % des absences du travail sont dues à des problèmes de santé psychologique (ce chiffre tend à augmenter) et 66 % des gens souffrant de troubles psychologiques ne consultent pas en raison des préjugés liés à leur condition. La même source prévoit que d'ici 2020, la dépression deviendra la deuxième cause d'incapacité au travail, après les maladies cardiaques.

Sondage dans nos rangs : un manque criant d'information

Le comité SST du SCCCUM a mené dernièrement un sondage auprès des chargé(e)s de cours sur leurs connaissances et leurs besoins en matière de santé et sécurité. Parmi 107 répondants, seulement 6 % s'estimaient suffisamment renseignés sur les mesures à prendre en situation d'urgence (individu armé, incendie, violence, etc.).

La majorité des répondants (71,7%) ont mentionné que la présence d'un individu armé représente le principal événement pour lequel ils souhaiteraient être mieux informés ; viennent ensuite la gestion d'un comportement perturbateur (57,5 %), la gestion de conflits (51,5 %), les procédures d'évacuation (51,5 %) et la réaction à avoir en cas de violence physique et verbale (50,5 %).

Au chapitre de la santé et du mieux-être, 54 % des répondants souhaitent avoir plus d'information sur les questions touchant la sécurité et 43 % sur la santé psychologique.

La majorité des répondants ignorent l'existence du programme d'aide aux employés (54,2 %), du Bureau d'intervention en matière de harcèlement – le BIMH – (54,3 %) et du programme « Ma santé au sommet » (65,4 %), consacré à la promotion de la santé.

D'autres éléments intéressants témoignent de besoins en matière d'information. Ainsi, la majorité des répondants (70,8 %) ignorent l'emplacement des téléphones d'urgence, et 62 % ne connaissent pas le numéro d'urgence à composer si un incident se produisait sur le campus.

En ce qui concerne la connaissance des ressources de SST disponibles à l'Université, la majorité des répondants ignorent l'existence du programme d'aide aux employés (54,2 %), du Bureau d'intervention en matière de harcèlement – le BIMH – (54,3 %) et du programme « Ma santé au sommet » (65,4 %), consacré à la promotion de la santé.

Le comité SST du SCCCUM : répondre à vos questions avant tout

À la lumière de ces résultats, le comité SST du SCCCUM a décidé d'orienter ses efforts vers l'information et la sensibilisation en regard des sujets mentionnés comme prioritaires. Ainsi, des capsules Web informatives seront régulièrement diffusées sur le site web du SCCCUM.

Le comité poursuivra par ailleurs ses efforts afin d'améliorer la connaissance des chargé(e)s de cours en matière de santé et de sécurité, et de faire connaître leurs besoins et leurs préoccupations à nos vis-à-vis patronaux au sein du comité paritaire de SST, créé en vertu de l'article 25 de la convention collective. Ce comité s'est déjà penché sur divers sujets : qualité de l'air, sécurité des ascenseurs, emplacement des téléphones, rôle des chargé(e)s de cours lors de mesures d'urgence, etc..



Cette année, la CSN oriente ses campagnes sur les questions de santé psychologique. On apprend alors que...

- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) prévoit qu'en 2020, les maladies psychologiques seront la deuxième cause d'invalidité, immédiatement après les maladies cardiovasculaires.
- Selon les résultats d'une vaste enquête sur les conditions de travail et de santé¹, un travailleur sur cinq présenterait un niveau élevé de détresse psychologique. Et cette vague déferlante ne semble pas près de se calmer.

De nombreux changements ont entraîné l'intensification et la précarisation du travail :

- Les nombreuses réorganisations auxquelles nous devons faire face ;
- Les outils technologiques qui nous facilitent souvent la tâche, mais font en sorte que le travail nous suit désormais partout ;
- L'augmentation du travail atypique dans tous les secteurs ;
- La demande accrue de productivité, qui se fait souvent sans ajout de ressources.

1. Extrait de la campagne SST-CSN 2014. En ligne : <http://www.semainesst.org/>

Enfin, la réussite des démarches du comité SST du SCCCUM dépend aussi de la participation des membres. Il est donc primordial que ceux-ci communiquent au comité leurs préoccupations ainsi que tout événement ou toute situation concernant la santé et la sécurité au travail susceptible de nécessiter une intervention auprès de l'Université. ■



De la généralité du discrédit universitaire

par ALAIN DENEULT

On ne dira pas qu'elle ne l'a pas mérité. Non plus que ce sursaut de fierté qui se manifeste par la critique à son égard n'était pas depuis longtemps espéré. Des textes très sévères décrivant l'inanité de la production scientifique, l'autocensure qui la conduit de même que les abus de tous ordres qui s'observent au sein de l'institution universitaire sont devenus légion. On s'en attriste pourtant, sachant que les livres et les textes divers qui analysent tous ces problèmes ne connaîtront pas de suite. Ils font en réalité le diagnostic d'une vaste entreprise perverse dont l'université ne semble pas pouvoir se remettre.

Comment l'université fait penser aux gangs du narcotrafic

Prenant appui sur des analyses portant sur les structures du narcotrafic, Alexandre Afonso, chargé de cours (*lecturer*) au Département d'économie politique du King's College de Londres, compare sans détour les règles en vigueur dans le monde interlope aux logiques organisationnelles de l'université. Son article intitulé « How Academia Resembles a Drug Gang » (Comment l'université fait penser aux gangs du narcotrafic), publié notamment sur le site Internet de la London School of Economics and Political Science, établit un lien entre la disproportion des salaires dans les réseaux de narcotraficants – les vendeurs de rue gagnant souvent un « salaire » de misère tandis que les caïds raflent presque toute la mise – et les modes de rétribution qui prévalent dans l'institution universitaire. Pourquoi, se sont déjà demandé les sociologues, est-ce que des petits *dealers* acceptent de travailler à un taux parfois inférieur au salaire minimum ? Parce que, comme à l'université, souligne Afonso, « la perspective de la richesse future, bien plus que leur revenu effectif et leurs conditions de travail, est le principal moteur des gens pour rester dans l'entreprise : les vendeurs de drogue de bas niveau renoncent à un meilleur revenu actuel pour une (incertaine) richesse future. [...] Ils sont prêts à "devenir riches ou [à] mourir en essayant" ».

Cet espoir suffit à engendrer un nombre de prétendants suffisant pour qu'à ceux qui abdiquent succède une relève. Or, comme les barons de la drogue, les directions universitaires, titulaires de chaires et membres de la corporation professorale ne ressentent nullement le besoin de mieux distribuer la manne dont ils bénéficient. Parlant alors de « dualisation », l'auteur fait état d'un système qui relève de la forteresse : ceux qui se sont introduits à l'intérieur des structures jouissent de tous les avantages, laissant aux autres le seul espoir de les y rejoindre. Quitte à

gagner 900 dollars par mois en attendant, soit le montant que touchent bien des petits trafiquants de drogue... ou des postdoctorants. Les initiés bénéficient de marges de temps et d'un statut qui leur permet de surclasser les exclus au statut précaire, qui cumulent les petits contrats entre d'angoissants passages à vide, et ce, au moment crucial de leur vie où ils pourraient plutôt souhaiter poursuivre leurs recherches tout comme élever des enfants.

Certes, le nombre de docteur(e)s, en augmentation dans les États occidentaux, explique ce phénomène, mais ce sont également les conditions objectives de travail qui ont changé au fil des ans. En Allemagne, relate l'auteur, rares sont les programmes et les structures qui permettent aux chercheurs fraîchement titulaires d'un doctorat de travailler. Aux États-Unis, « plus de 40 % du personnel enseignant dans les universités travaillent aujourd'hui à temps partiel sans mandat ou sont payés par cours donné, sans assurance maladie ou quelque avantage lié à une relation d'emploi standard ». L'accent mis sur la recherche de subventions et les publications de prestige amène les directions des institutions et leur corps professoral à minimiser la valeur de l'enseignement et à en réserver alors les tâches à un personnel sous-payé.

Cela nous rappelle ici vaguement quelque chose. Notamment l'histoire d'une grande université francophone qui, acceptant de procéder à des compressions budgétaires de l'ordre de 70 millions de dollars dans son budget annuel – obéissant ainsi à l'injonction d'un gouvernement issu des rangs d'un parti qu'elle a officieusement soutenu –, compte faire écopier les vulnérables chargés de cours œuvrant chez elle.

Un partenaire abusif

Recourant à la figure type du partenaire pervers dans les relations amoureuses, une doctorante française inscrite dans une université québécoise illustre anonymement par cette



Illustration : NGO Studios Inc.

métaphore les mille et une tactiques et pratiques par lesquelles l'université exerce une forme subtile de harcèlement moral. Tout est fait, dans le rapport de séduction et de fusion à l'entité, pour rendre progressivement dépendante la personne qui y adhère.

Après le coup de foudre (*Vous êtes la crème de la société, nous sommes promis ensemble à un avenir radieux...*, paraphrase l'auteure), voilà que l'université nous introduit dans des logiques qu'elle seule comprend. « Vous avez passé tellement de temps à vous spécialiser dans un domaine pointu que vous en êtes venu à penser que l'Université/la Recherche n'est pas tant une possibilité d'épanouissement pour vous que LA SEULE possibilité d'épanouissement professionnel. » Devenu captif, on n'échappe plus à une série d'étapes structurelles prévues dans le « cursus », qui se révèlent souvent des rites d'humiliation tout à fait stériles, quand il ne s'agit pas d'une forme de chantage autour d'un financement famélique ou d'un statut purement symbolique : « Vous devez expliquer en de longues lettres pourquoi vous sollicitez une nouvelle année d'inscription pour finir votre thèse, et supplier le département de vous y autoriser ». Ces coups répétés marquent la période de la « perte d'estime de soi », celle aussi à laquelle on se heurte pour la première fois aux irrégularités manifestes, à l'arbitraire et aux abus presque fatals dans les concours d'embauche.

C'est à ce stade que, poussé à bout et même dégoûté de soi-même ou de ce grand savoir et des belles formes pour lesquels tant de sacrifices ont pourtant été consentis, toute offrande, que ce soit une charge de cours dans des conditions indigentes ou la proposition d'animer une conférence bénévolement, nous fait l'effet d'une grâce. « Un bouquet de fleurs et la promesse que tout cela va changer, promis promis », glisse l'auteure, filant la métaphore de la dépendance affective au partenaire abusif. « Et comme vous adorez »



► enseigner/chercher (*vous l'aimez*), que le monde extérieur est effrayant [*vous êtes isolé(e)*] et que vous êtes persuadé(e) que personne n'embauchera jamais quelqu'un d'aussi spécialisé que vous (*de toute manière je suis tellement nu(l)e, personne d'autre ne m'aimera jamais*), vous continuez à espérer (*que votre partenaire changera, et vous traitera comme vous le méritez*) et laissez s'évaporer (jusqu'à la prochaine fois) vos velléités de reconversion... »

Après quelques années, l'université se révèle sous ces traits de « partenaire maltraitant ».

Des rédacteurs pourris

Professeur de psychologie à l'Université Harvard, Steven Pinker ne fait pas preuve de beaucoup plus de retenue, se demandant carrément « pourquoi les universitaires sont pourris comme auteurs » (*Why Academics Stink at Writing*). Il fait référence à leurs textes regorgeant de tics tels que le méta-discours (ponctuer son texte de mentions comme : *dans le paragraphe précédent, nous avons tenté de démontrer cela, dans celui-ci, nous allons aborder la question de ceci...*) ; la vaine contextualisation professionnelle (soit raconter tout ce qu'on a eu à lire pour en arriver à une proposition qu'on met des paragraphes à énoncer clairement) ; la mise en valeur outrancière du défi que représente la question que soulève un article ; l'usage entre guillemets de mots courants (comme si on frémissait à l'idée d'écrire en termes simples et parlants) ; la fausse nuance (*pour ainsi dire, en quelque sorte, d'une certaine façon, une espèce de, partiellement, de quelque manière, on pourrait dire que...*) pour marquer une distance subjective par rapport à un propos qu'on n'ose jamais tout à fait soutenir ; la métaconceptualisation (comme dans « adopter l'approche d'une application de la loi » plutôt que d'écrire « appeler la police », ou en référer à un modèle anti-préjugés plutôt que « dénoncer les préjugés ») faisant de la moindre activité, de la moindre réalité les égales d'un concept. L'auteur mentionne enfin l'incapacité à guider son lecteur en présentant un argument étape par étape.

Pinker prend son sujet au sérieux, notamment en dépassant l'idée reçue selon laquelle tout discours scientifique soit affaire opaque d'initiés. Il récuse tout autant le traditionnel procès d'intention, à savoir que les scientifiques cherchent délibérément à opacifier leur discours de façon à n'être compris de personne. Si le soupçon est fondé dans certains cas de figure, d'autres considérations

l'emportent. Notamment l'enfermement des scientifiques dans l'économie institutionnelle et le sacro-saint contrôle du travail scientifique par les pairs, qui induit une forme d'écriture ne relevant pas de la communication ou de l'échange, mais d'une « représentation de soi » conforme aux standards du milieu. S'ensuit une impossibilité d'imaginer vaguement comment pense quiconque ne baigne pas dans les champs de connaissances qui sont les siens. Cela est tout à fait régressif : « Un enfant de trois ans qui voit qu'un jouet a été caché tandis qu'un deuxième enfant a quitté la salle suppose que ce second enfant saura, à son retour, quel est le nouvel emplacement dudit jouet », écrit Pinker en guise d'illustration, pour montrer que maints scientifiques n'arrivent pas à imaginer un état de conscience distinct du leur.

Enfin – et surtout –, l'absence d'un lectorat réel et mesurable (combien d'écrits visent principalement à permettre à leur auteur d'ajouter une entrée à leur CV ?) mène à un manque d'adresse, tant au sens de l'agilité dans l'écriture qu'à celui du souci de destinataires réels ou escomptés. « Quand Calvin expliquait à Hobbes : "avec un peu de pratique, l'écriture peut être un brouillard intimidant et impénétrable", il considérait les choses à l'envers. L'écriture est d'abord embrouillée et c'est à force d'entraînement qu'on en arrive à la clarté. » Les universitaires écrivent généralement comme des pieds – tout éditeur indépendant le confirmera – tout simplement, selon Pinker, parce que rien ne les incite à bien écrire.

Peiner à imaginer l'enseignement

Une impression de vide s'ensuit à la lecture de ces blâmes, tout justifiés qu'ils soient. Cette critique suscite aujourd'hui un malaise en ce qu'elle traduit surtout le fait d'une lassitude répandue. L'institution est devenue si sourde et si indifférente à la raillerie dont elle fait l'objet en son sein que l'on peut aujourd'hui sans conséquences la dénoncer en des termes crus et durs. Cela n'exige aucun courage particulier. Il suffit de lire les auteurs invités à participer au dossier « Imaginaires de l'enseignement » de la revue *Contre-jour* et de les voir se prêter au jeu sur papier glacé, pour se convaincre du statut de « genre littéraire » qu'a acquis la satire se farcissant l'université. Certains, conscients de la facilité, s'emploient à chercher, dans les dédales du désabusement, quelle situation de repli peut encore donner à la salle de classe une signification forte – là où on peut encore être stupéfié

« par le train des mots qui laisse immobile celui qui se concentre », écrit Étienne Beau-lieu –, dernier lieu d'intolérance à la bêtise (Jean-François Bourgeault), où on peut s'affranchir dans un rapport paradoxal aux règles (Thomas Mainguy), quand il ne s'agit pas de s'y donner les premiers souvenirs intimes, ceux d'un amour vif et cru, que l'on cultivera beaucoup plus tard (Sylveline Bournon). Sages ou résignés, certains des auteurs éprouvent manifestement de la difficulté à transcender la critique désabusée de la réalité universitaire, comme si, depuis les derniers îlots de l'enseignement non corrompu, aucun horizon ne se laissait concevoir. Assiègent cet exil intérieur l'« économie du savoir » les techniques de manipulation des experts en entreprises universitaires ou encore les étudiants qui ne connaîtraient rien hormis leurs téléphones électroniques et leurs mesquines stratégies de carrière. Ces réalités font l'objet de rengaines. Le professeur en éthique Christian Saint-Germain va jusqu'à réduire le mouvement politique du printemps 2012 à une « guerre de prix », négligeant tout à fait que tant d'étudiants ce printemps-là se soient épris de lectures et de réflexions infiniment plus porteuses que celles auxquelles on les limitait dans les cursus obligés.

Si cette critique peut paraître souvent légitime, elle constitue surtout un problème. On l'a si souvent reconduite qu'on désespère de lire les artisans de l'enseignement s'y laisser circonscire alors qu'on attend d'eux le sur-saut nécessaire pour qu'historiquement, de quelque manière, advienne quelque chose de l'ordre d'un événement. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, « L'université, ce partenaire abusif », *Mettre la thèse entre parenthèses*, blogue, 4 juillet 2014. <http://thesenparenthese.blogspot.ca/2014/07/luniversite-ce-partenaire-abusif.html>
- *Contre-jour*, *Cahiers littéraires*, dossier « Imaginaires de l'enseignement », numéro 33, Été 2014.
- Alexandre Afonso, « How Academia Resembles a Drug Gang », *Impact of Social Science Blog*, London School of Economics and Political Science, 11 décembre 2013. <<http://blogs.lse.ac.uk/impactofsocialsciences/2013/12/11/how-academia-resembles-a-drug-gang/>>
- Steven Pinker, « Why Academics Stink at Writing », Washington, *The Chronicle of Higher Education*, 26 septembre 2014.

RÉSOLUTION DU SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE :

- l'éducation est un élément fondamental de la société québécoise,
- la mission de l'université consiste à former des citoyens capables de réfléchir et de participer de façon constructive à la société,
- les chargé(e)s de cours, qui assurent un nombre très important de cours à l'université, contribuent de façon essentielle à cette mission fondamentale de même qu'à la diversité et à la qualité de l'enseignement,
- le régime d'austérité imposé par le gouvernement remet en cause les fondements mêmes de la mission de l'université dans la société québécoise,
- les coupes budgétaires concernent tous les volets du secteur public et touchent donc l'ensemble de la société,
- dans la conjoncture actuelle, il est essentiel de faire front commun afin de contrer une stratégie de coupes qui tend à nous diviser,
- pour atteindre le déficit zéro, il existe d'autres avenues que l'austérité, comme en fait notamment foi le document « 10 milliards \$ de solutions » de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, une coalition large d'organisations syndicales et autres, et dont font partie notre fédération, la FNEEQ, ainsi que notre conseil central, le CCMM;

LES CHARGÉ(E)S DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL RÉUNI(E)S EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CE 4 NOVEMBRE 2014 ONT VOTÉ LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

- Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) s'oppose fermement aux politiques d'austérité imposées, entre autres, par le gouvernement du Québec à l'Université de Montréal, ainsi que dans l'ensemble du secteur public ;
- Le SCCCUM priorise, comme stratégie d'opposition aux coupes budgétaires, la formation d'une alliance la plus large possible, notamment à l'Université de Montréal, et en incluant les étudiants et tout le personnel enseignant et non-enseignant;
- Le SCCCUM participera à faire connaître les solutions alternatives aux compressions budgétaires préconisées par le gouvernement du Québec.